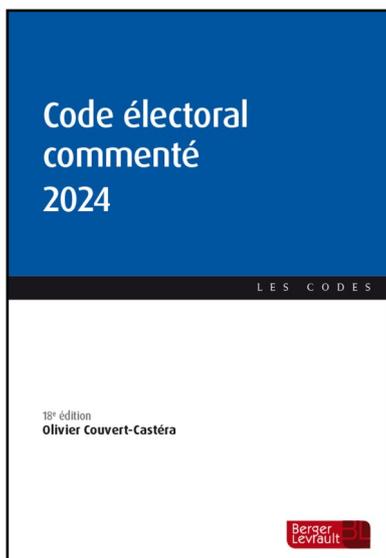


Code électoral commenté 2024

De Olivier Couvert-Castéra



Parution : 16 novembre 2023

Collection : Les indispensables

Broché : 944 p. | 16 x 24 cm

Prix : 50 € TTC

Réf. 121913

ISBN : 978-2-7013-2253-7

Bien se préparer et éviter les situations contentieuses !

Cet ouvrage propose, sous un angle pratique, une analyse des dispositions du Code électoral. Les différents articles de ce code y sont reproduits et accompagnés de commentaires détaillés qui permettent de préciser leur sens exact et leurs conditions d'application. Ces explications s'appuient sur l'analyse de la jurisprudence la plus récente du Conseil constitutionnel et des juridictions administratives et judiciaires, ainsi que sur les circulaires, les réponses ministérielles et les travaux parlementaires.

En outre, l'ouvrage est enrichi de nombreux textes annexes, assortis de commentaires et classés par type d'élection (du président de la République, des députés européens, des exécutifs locaux, etc.) ou par thème (réunions publiques, presse, radiodiffusion et télévision, fichiers, sondages et contentieux).

Un index détaillé facilite la recherche thématique des dispositions législatives et réglementaires applicables. Actualisée et augmentée, cette édition 2024, à jour des textes publiés au 8 octobre 2023, prend notamment en compte les modifications apportées dernièrement au Code électoral par :

- le décret n° 2021-1740 du 22 décembre 2021 modifiant les dispositions du Code électoral relatives au vote par procuration et portant diverses modifications du Code électoral ;
- la loi n° 2023-55 du 2 février 2023 sur le déroulement des élections sénatoriales ;
- la loi n° 2023-506 du 26 juin 2023 tendant à garantir la continuité de la représentation des communes au sein des conseils communautaires ;
- le décret n° 2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs ;
- le décret n° 2023-625 du 19 juillet 2023 modifiant des dispositions réglementaires relatives au recours aux prestataires de services de paiement pour le recueil des dons aux partis et groupements politiques et aux candidats aux élections ;
- enfin, des précisions sont apportées également sur la nouvelle procédure en ligne pour l'établissement des procurations de vote, sur l'organisation du bureau de vote, le recrutement de ses membres et sur les règles applicables aux comptes de campagne.

Le *Code électoral commenté 2024* est l'outil indispensable pour préparer les élections européennes du 9 juin 2024.

Olivier Couvert-Castéra, ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), est conseiller d'État et président de la cour administrative d'appel de Nantes.

Sommaire

Avant-propos

Sommaire

Index général

Partie législative

Livre I^{er} – Élection des députés, des conseillers départementaux, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires

Livre II – Élection des sénateurs des départements

Livre III – Dispositions spécifiques applicables aux députés élus par les Français établis hors de France

Livre IV – Élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse

Livre V – Dispositions applicables à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna

Livre VI – Dispositions particulières à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon

Livre VI *bis* – Élection des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique

Livre VI *ter* – Dispositions applicables aux opérations référendaires

Livre VII – Dispositions applicables aux consultations organisées en application des articles 72-4 et 73 de la Constitution

Livre VIII – Procédure de modification du régime électoral et du périmètre des circonscriptions

Livre IX – Dispositions finales

Partie réglementaire

Livre I^{er} – Élection des députés, des conseillers départementaux, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires

Livre II – Élection des sénateurs des départements

Livre III – Dispositions spécifiques aux députés élus par les Français établis hors de France

Livre IV – Élection des conseillers régionaux et des conseillers à l'Assemblée de Corse

Livre V – Dispositions applicables à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et aux îles Wallis et Futuna

Livre VI – Dispositions particulières à Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon

Livre VI *bis* – Élection des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique

Annexes

Annexe 1 – Élection du président de la République

Constitution du 4 octobre 1958

Ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, modifiée en dernier lieu par la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013

Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel

Loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du président de la République

Décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du président de la République au suffrage universel

Annexe 2 – Élection des représentants au Parlement européen

Loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen

Décret n° 79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen

Annexe 3 – Élection des exécutifs locaux (Code général des collectivités territoriales, extraits)

Élection du maire et des adjoints : dispositions générales

Élection des adjoints de quartier

Dispositions particulières à Paris, Lyon et Marseille

Dispositions particulières aux sections de commune

Élection du président du conseil général (conseil départemental) et commission permanente

Élection du président et de la commission permanente du conseil régional

Région d'Île-de-France

Élection du président et de la commission permanente de l'Assemblée de Corse, Conseil exécutif de Corse et son président

Annexe 4 – Réunions publiques

Loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion

Loi du 28 mars 1907 relative aux réunions publiques

Code de la sécurité intérieure

Manifestations sur la voie publique

Annexe 5 – Presse

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (extraits)

Annexe 6 – Radiodiffusion et télévision

Loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle (extraits)

Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication (extraits)

Annexe 7 – Fichiers

Délibération n° 2012-020 du 26 janvier 2012 portant recommandation relative à la mise en œuvre par les partis ou groupements à caractère politique, élus ou candidats à des fonctions électives de fichiers dans le cadre de leurs activités politiques

Annexe 8 – Sondages

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion

Jurisprudence relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion

Annexe 9 – Procédure contentieuse devant les juridictions administratives

Annexe 10 – Procédure contentieuse devant le Conseil constitutionnel

Ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel (extraits)

Règlement applicable à la procédure suivie devant le Conseil constitutionnel pour le contentieux de l'élection des députés et des sénateurs adopté par le Conseil constitutionnel

Annexe 11 – Français établis hors de France

Constitution du 4 octobre 1958

Loi organique n° 83-499 du 17 juin 1983 relative à la représentation au Sénat des Français établis hors de France

Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France (extraits)

Contact Presse : Nathalie Veuillotte

06.17.42.24.44 / nathalie.veuillotte@berger-levrault.com

Plus d'information sur berger-levrault.com, rubrique « Maison d'Édition »